



CONCOURS PHOTO « LES PAPARAZZI DU SPORT



La ville de La Réole, en partenariat avec le cinéma Rex, lance son concours dédié à la photographie sportive amateur dans l'objectif de rapprocher le grand public du monde sportif local. Ce concours est ouvert aux passionnés de la photo à partir de **14 ans**. Tous les sports de la ville de La Réole peuvent être représentés (voir liste sur le site de la ville www.lareole.fr).

Aucun prérequis technique n'est nécessaire : seule l'envie du partage et la curiosité de l'environnement sportif de notre ville.

Ce concours permettra aux lauréats de remporter des prix ainsi qu'une parution des photos gagnantes dans le journal municipal de la ville. Ces photos seront également exposées dans la vitrine du Studio Avril, 46 rue Armand Caduc à La Réole.

RÈGLEMENT DU CONCOURS



1 - OBJET DU CONCOURS

Permettre aux participants, **photographes amateurs**, qu'ils soient adolescents ou adultes, de s'exprimer au travers d'une photographie mettant en évidence **la pratique sportive au sein des clubs sportifs de La Réole et uniquement dans l'enceinte des structures sportives de la commune.**

2 - THEME DU CONCOURS

La pratique sportive et son univers associatif.

3 - CATEGORIES DE PARTICIPANTS

Le concours comprend deux catégories de participants :

- adolescent de 14 à 17 ans
- adultes à partir de 18 ans

4 - DURÉE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à compter du **1^{er} mars 2023** avec une date limite de dépôt des photographies fixée au **30 juin 2023 à 18h**. Les résultats du concours et la remise des prix auront lieu au Cinéma Rex de La Réole dans le courant du mois de septembre. Les concurrents seront informés ultérieurement de la date précise.

5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous à partir de 14 ans. Sont toutefois exclus les photographes professionnels, les élus de la ville de La Réole et les membres du jury.

6 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Chaque participant peut présenter maximum deux photographies en donnant un titre à chacune.
- Les photographies devront représenter : une action de sport, une photo relative à la vie du club ou de l'association sportive (prise de vue dans vestiaires, bancs de touche, arbitrage, action d'un bénévole...). L'ensemble des associations sportives Réolaises pourront accueillir les candidats photographes.
- Chaque image devra être accompagnée de la date et du lieu de prise de vue de la photo.
- Les nom, prénom, date de naissance et coordonnées téléphoniques du participant devront figurer sur le mail d'envoi des photos.
- Les personnes mineures devront également joindre une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (voir modèle annexé au présent règlement). Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. (Cf article 11).

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler automatiquement la participation au concours en l'absence de fourniture de cette autorisation parentale.

Les photos devront être envoyées au **format JPG avant le 30 juin 2023 à 18h00** à l'adresse mail suivante : concoursphoto@lareole.fr

Cette boîte mail sera accessible aux seuls organisateurs. Afin de préserver l'anonymat, les membres du jury n'y auront pas accès.

7 - JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury du concours sera composé de cinq personnes parmi lesquelles figurera au moins un photographe professionnel. La composition du jury sera communiquée le jour de la remise des prix. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les photos. Les critères de sélection sont :

- le respect du thème : la pratique sportive et son univers associatif
- la qualité artistique
- l'originalité

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours ou encore qu'il juge inappropriée.

8 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Le jury désignera un grand gagnant adulte et un grand gagnant adolescent et se réservera la possibilité de décerner un prix « coup de cœur dans chaque catégorie ».

1^{er} prix adulte : 200 €

Coup de cœur adulte : 100 €

1^{er} prix ado : 100 € et un lot surprise

Coup de cœur ado : 50 € et un lot surprise

Les prix obtenus par les lauréats mineurs, seront remis en présence des parents.

9 - RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour tous les concurrents, la cession des droits d'auteur de leur cliché au bénéfice de la ville de La Réole à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. La ville de La Réole se réserve la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom ou pseudonyme) qui pourra être mentionnée sur le site internet et la page FB de la ville, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes photographiées. De même, les photographies ne doivent constituer une atteinte aux bonnes mœurs, une incitation à toute provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. La ville de La Réole décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. La ville de La Réole se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

10 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est affiché à la mairie de La Réole et accessible dans sa totalité sur le site Web de la ville de La Réole : <https://www.lareole.fr>

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

11 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier sur demande écrite. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : concoursphoto@lareole.fr

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

Demeurant à

En ma qualité de mère/ père/ tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM..... PRENOM.....

Né(e) le

A participer au concours photos « **Les Paparazzi du Sport** » organisé par la ville de La Réole.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à....., le.....

Signature :

**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE
SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE**

Je soussigné(e)

Demeurant à

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo « **Les Paparazzi du Sport** » organisé par la ville de La Réole.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée (écrire lu et approuvé)

Signature du photographe (écrire lu et approuvé)